

2008/8752 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 14 000 € POUR L'ACTION "MISSION INSERTION ET NON DISCRIMINATION" A L'ASSOCIATION CGPME DU RHONE. APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Début 2006, la CGPME du Rhône, la Ville de Lyon et la Plate Forme pour l'Emploi de la Ville de Lyon ont initié une action expérimentale, intitulée opération 30/30, consistant à mobiliser 30 entreprises en faveur de 30 demandeurs d'emploi laissés de côté du fait de leur origine ethnique, de leur milieu social ou encore de leur adresse.

Dans la continuité de cette action, les mêmes partenaires ont renforcé cette démarche en 2007 avec la mise en place du dispositif « Mission Insertion et Non Discrimination - action 70/70 » visant à contribuer à l'amélioration significative du retour à l'emploi, dans un contexte non discriminatoire, des personnes en fin de parcours d'insertion et des jeunes en recherche d'une première expérience professionnelle, notamment ceux issus des quartiers « politique de la ville ».

A ce jour, ces deux actions ont permis la mise à l'emploi de plus d'une centaine de personnes sélectionnées par la Plate Forme Emploi.

Pour rappel, la Plate-forme pour l'Emploi de la Ville de Lyon (portée par l'Association ALLIES) participe activement à la mise à l'emploi des populations les plus démunies de la Ville. Parallèlement, les personnes proposées sur les postes ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel, par une association partenaire, proposé dans le cadre du PLIE.

Au regard du bilan très positif du partenariat mené depuis deux ans, la Ville de Lyon et la CGPME proposent de reconduire le dispositif « Mission Insertion et Non Discrimination » et s'engagent sur différents objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Pour atteindre ces objectifs, la CGPME Rhône met à disposition son réseau d'Entreprises (3000) pour détecter des offres d'emploi adéquates au public de la Plate Forme Emploi.

- Développer une démarche de proximité auprès des entreprises disposant d'offres d'emploi sur la période 2008 au bénéfice de la Plate Forme pour l'Emploi.

- Favoriser et promouvoir l'utilisation du service de conseil en gestion des ressources humaines mis en place par la Plate Forme pour l'Emploi de la Ville de Lyon intégrée à la nouvelle maison de l'emploi. Ce type de conseil étant destiné aux entreprises qui ne disposent pas de structure R.H.

- Sensibiliser les chefs d'entreprise sur la nature et les enjeux de la discrimination et mettre au point et promouvoir la norme de recrutement éthique en partenariat avec la Mission Egalité de la Ville de Lyon.

- Participer activement aux différentes manifestations en faveur de la non discrimination et de l'insertion professionnelle notamment les datings emploi qui seront organisées par la Ville de Lyon.

- Mise à l'emploi pérenne (CDI, CDD + 6 mois) de 70 personnes, dont au moins 30 bénéficiaires du PLIE de Lyon, 20 issus des quartiers Politique de la Ville (ex : 69001/Pentes, 69007/Gerland, 69008/Mermoz, 69009/Duchère).

La Mission Entreprises de la Direction Economie Commerce et Artisanat de la Ville de Lyon est le coordonnateur de ces actions.

Le budget prévisionnel de l'opération au titre de l'année 2008-2009 s'élève à 21 000 euros.

La CGPME Rhône financera le projet à hauteur de 7 000 euros et sollicite la Ville de Lyon pour le versement d'une subvention de 14 000 euros.

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 7^e, 8^e, et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Economie – Développement International – NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1) Une subvention de 14 000 euros est allouée à l'Association CGPME Rhône (siège social sis Villa Bini – 55 rue Sergent Michel Berthet – 69009 Lyon) pour l'action « Mission Insertion et Non Discrimination ».

2) La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association CGPME est approuvée.

3) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4) La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 : programme ETUDEACT, opération ETUDA 02, ligne de crédit 17 694, nature 6574, fonction 90.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. CARRET